

C4-MOBILIER

CETTE FICHE TRAITTE AVANT TOUT DU MOBILIER DE BUREAU (CHAISES, TABLES, BUREAUX, ETC.). MAIS ELLE PREND ÉGALEMENT EN COMPTE TOUS LES MEUBLES, AU SENS LARGE, ACHETÉS OU FABRIQUÉS EN SÉRIE POUR DE NOMBREUX USAGES (SALLES DE CONFÉRENCES, MILIEU HOSPITALIER, CENTRES D'ACCUEIL OU DE DÉTENTION, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, CAFÉTÉRIAS, GUICHETS D'ACCUEIL, RÉCEPTIONS, ETC.). LES TAPIS/MOQUETTES ET LE MATÉRIEL DE DÉCORATION EN SONT EXCLUS, TOUT COMME LE MOBILIER DESTINÉ AUX ENFANTS, QUI REQUIERT DES EXIGENCES PLUS STRICTES (SOLVANTS, MÉTAUX LOURDS, SUBSTANCES TOXIQUES, ETC.).



C4-MOBILIER

PROBLÉMATIQUE

Le marché du mobilier de bureau est passé de pièces massives, peu modulables et composées d'un voire deux matériaux (principalement du bois et du métal), à des articles moins volumineux, privilégiant l'ergonomie et l'adaptabilité, et souvent composés de multiples matériaux. En parallèle, on assiste à une concentration croissante d'entreprises donnant naissance à quelques géants du secteur (donc à un marché plus standardisé).

PRODUCTION: MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

La diversité des matériaux composant les pièces de mobilier entraîne des impacts environnementaux très variables. Un bureau peut être fait de **bois massif**, d'**aluminium** ou d'**acier**, de plastique dur, de verre, de panneaux de particules protégés par divers revêtements, etc.

Certains revêtements (**verniss**, laques, mais aussi textiles ou cuirs) et éléments de rembourrage (sièges et dossiers de chaises) peuvent porter préjudice à la santé et à l'environnement. Des substances **toxiques** contenues dans ces revêtements et éléments de bourrage peuvent en effet se disperser pendant plusieurs années dans l'air ambiant. C'est notamment le cas du **formaldéhyde**, qu'on retrouve fréquemment dans les **bois agglomérés** ou les rembourrages, ou de certaines **colles** ayant servi à l'assemblage des éléments. Le revêtement du mobilier par l'utilisation de couches hermétiques constitue l'une des réponses à cette problématique.

La comparaison globale entre les différents matériaux devrait inciter à préférer le **bois massif** au métal et au plastique, afin de réduire l'empreinte écologique du mobilier (voir la fiche 📄 **D1-Bois**).

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU STADE DE L'UTILISATION

Certaines pièces de mobilier peuvent présenter une durée de vie importante. Il est donc recommandé de les choisir avec la plus grande attention, en prenant notamment en compte les critères suivants:

- solidité générale
- caractère indémodable (couleurs et design sobres)
- possibilités de réparation, d'adaptation et d'extension
- simplicité de construction limitant le nombre de pièces et matériaux différents
- standardisation des dimensions
- facilité d'entretien (surfaces faciles à nettoyer, peu de produits nécessaires, etc.).

Les aspects ergonomiques tiennent aussi une place prépondérante. Ils permettent de limiter ou d'éviter des problèmes de santé ou des blessures pour les utilisateurs. Les recommandations de la SUVA ou du SECO peuvent servir de référence en ce domaine.

ÉLIMINATION


On observe aujourd'hui une accélération du rythme de renouvellement du mobilier (effet de mode, augmentation des restructurations d'entreprises, développement des produits, etc.). Cette tendance entraîne un accroissement des transports et surtout des volumes mis au rebut. Il existe des bourses pour le mobilier, mais elles ne sont pas encore très efficaces. Certaines sociétés ont toutefois développé un commerce de seconde main et offrent des possibilités intéressantes en matière de remise en état du mobilier usagé.





Le recyclage des matériaux peut s'avérer difficile en fin de vie si les pièces constituant le mobilier ne sont pas facilement séparables les unes des autres, ou s'il n'y a pas de filière de recyclage performante.

C4-MOBILIER

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE









Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation de ressources renouvelables (bois) ou non renouvelables (aluminium, acier, pétrole) → Bois: disparition des forêts et perte de biodiversité liée à la monoculture → Métaux (éléments métalliques): conditions de travail difficiles¹, pollutions des eaux et du sol et conséquences pour la population → Pétrole (plastique): épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, solvants, etc. → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé de l'utilisateur: selon les matériaux, émissions de composés organiques volatils (COV) → Durée de vie limitée selon le choix des modèles (couleurs vite démodées, modules non adaptables, etc.) → Utilisation importante de produits de nettoyage à cause de surfaces salissantes 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de valorisation de matériaux recyclables (pour les articles non démontables) → Impacts sur le climat et la qualité de l'air liés à l'incinération → Impacts liés au recyclage (même s'il est préférable à l'incinération et doit être encouragé, le recyclage entraîne certains impacts)

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, acheteur, responsable de l'éconamat, etc.	<p>Avant l'achat: Analyser le besoin et les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > bourses pour le mobilier (sauf pour les articles remboursés afin de limiter le risque de parasites) > choix de modules adaptables dans le temps, couleurs indémodables > Choisir du matériel qui puisse être séparé et valorisé (éviter les panneaux en bois revêtu de plastique) <p>Après l'achat: > Veiller à un entretien adapté, selon les recommandations du fournisseur</p> <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les meubles modulables, à longue durée de vie et réparables (disponibilité des pièces de rechange) > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:   </p>
Service bâtiment/éconamat	<ul style="list-style-type: none"> > Donner le mobilier encore en bon état (éconamat, œuvre caritative, etc.) > Faire éliminer le mobilier en conformité avec la législation sur les déchets (OMoD) <p>→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique [📁 Problématique](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Label Cradle to Cradle Certified™

Le label Cradle to Cradle Certified™ s'applique à de multiples catégories de produits. Toutefois, c'est dans le domaine des meubles que l'on trouve le plus grand nombre d'articles certifiés². Ce label a été attribué à plus d'une centaine de meubles, dont de nombreux meubles de bureau. Il existe quatre niveaux de certification : «basique», «argent», «or» et «platine». La condition à remplir pour tous les niveaux est une présentation transparente de tous les composants et processus. Les produits doivent pouvoir être revalorisés à au moins 50% pour le niveau argent, au moins 65% pour le niveau or et au moins 80% pour le niveau platine. Les autres critères concernent la santé humaine et l'environnement, les sources et la consommation d'énergie, la consommation d'eau et la responsabilité sociétale. Le niveau platine, par exemple, exige qu'au moins 50% de l'énergie utilisée dans la chaîne de production provienne de source solaire, qu'un plan de gestion de l'eau soit mis en œuvre et que les conditions sociales soient évaluées et certifiées par un organisme indépendant.

CRITÈRES D'ACHAT : L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique [📁 Critères d'achat approfondis](#) de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche [📁 E3-Bibliographie et webographie](#).

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Favoriser les meubles facilement réparables	→ Meuble démontable et pièces de rechange disponibles pendant 10 à 15 ans
Favoriser les meubles facilement recyclables et dont les composants sont réutilisables	→ Label Cradle to Cradle™
Préférer , dans l'ordre suivant et sous réserve de certains usages particuliers: le bois massif , le bois transformé, les matières synthétiques, le verre Le carton recyclé alvéolaire est une alternative intéressante (par ex. pour les plateaux de bureaux)	→ Descriptif du produit
Pour les éléments en bois , préférer le bois massif , issu de forêts gérées durablement, si possible locales Pour les éléments en dérivés du bois , préférer les produits finis à très faible teneur en formaldéhyde	→ Gestion durable des forêts: label FSC 100% ou PEFC certified → Essences locales recommandées ³ : hêtre, chêne, épicéa, érable, frêne, fruitiers cultivés, noyer, bouleau, sapin blanc, mélèze, peuplier, pin → Certificat d'origine bois Suisse → Faibles émissions de formaldéhyde : Der Blaue Engel RAL-UZ 38 → Voir aussi la fiche 📁 D1- Bois , pour plus d'informations
Pour les éléments en métal , privilégier le métal recyclé	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
Pour les éléments en matières synthétiques , éviter le PVC	→ Descriptif du produit
Pour les meubles rembourrés , préférer les articles exempts de substances chimiques nuisibles à la santé	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117

Le **formaldéhyde** est une substance couramment utilisée, par exemple dans les meubles en panneaux mélaminés. Il est recommandé de s'assurer que les panneaux respectent au moins la Classe E1 selon la norme EN 717-1, qui garantit une concentration de **formaldéhyde** de maximum 0,1 ppm (cette prescription ne garantit pas l'absence totale de **formaldéhyde**). L'industrie du bois propose de nombreux dérivés du bois présentant une émission de

² www.c2ccertified.org/products/registry

³ Adapté de la liste de bois proposée par le WWF

formaldéhyde nettement inférieure à 0,1 ppm. Les produits labellisés Der Blaue Engel garantissent des émissions de formaldéhyde inférieures à 0,05 ppm après 28 jours, ou même des produits sans formaldéhyde.

L'organisation Lignum, Économie Suisse du bois, propose une liste de produits dérivés du bois adaptés à une utilisation en intérieur «Formaldéhyde moyen auxiliaire 2»⁴, ainsi qu'une information sur les produits dérivés du bois «Arbre généalogique des panneaux dérivés de bois».

Choix du fournisseur

Qui choisir?

Préférer les fournisseurs s'engageant en faveur du développement durable

Comment vérifier?

→ Voir les informations sur le site Internet des fournisseurs (charte du développement durable, mesures prises pour réduire les impacts liés aux emballages et à la livraison, critères de sélection de leurs propres fournisseurs, etc.)

→ Voir la fiche  *B1-Critères relatifs aux fournisseurs*

⁴ www.lignum.ch

CRITÈRES D'ACHAT APPROFONDIS

Cette rubrique détaille les critères à examiner pour la sélection d'un fournisseur et d'un produit. On peut également se référer aux fiches de la partie «Dimensions et outils à prendre en compte» [B2-Écobilans et énergie grise](#), [B3-Durée de vie et élimination](#), [B4-Transports de marchandises](#), [B5-Emballages et conditionnements](#) et [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#).

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FOURNISSEURS

Qui choisir?	Comment vérifier?
Préférer les fournisseurs	
ayant mis en place un système de traçabilité et de contrôle de leur chaîne de production ou de celle de leurs propres fournisseurs	→ Copie du code de conduite, charte ou autre document sur les engagements demandés aux fournisseurs → Autres informations relatives à la gestion des fournisseurs → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs
proposant des options pour l'optimisation des emballages et des transports de livraison	→ Descriptif des mesures proposées pour les emballages (choix des matériaux et reprise) et l'organisation de la livraison (écoconduite, choix des véhicules) → Voir les fiches B4-Transports de marchandises et B5-Emballages et conditionnements
ayant formulé des engagements en matière de développement durable pour leur propre entreprise	→ Descriptif des mesures mises en place → Voir la fiche B1-Critères relatifs aux fournisseurs
s'engageant à transmettre des informations sur l'évolution des performances liées au développement durable (de leur organisation et/ou de leur offre) au moins une fois par année	→ Clause d'information de la part du fournisseur à intégrer dans le contrat

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRODUITS

CHOIX DES MATÉRIAUX

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.



Préférer dans l'ordre suivant, et sous réserve de certains usages particuliers: le bois massif , les bois transformés à faible teneur en formaldéhyde , le métal, les matières synthétiques, le verre. Pour les revêtements, le cuir entraîne dans la majeure partie des cas un impact environnemental très important
D'une manière générale, préférer autant que possible les matériaux recyclables pouvant entrer dans une filière de revalorisation facilement accessible à l'utilisateur final

ÉLÉMENTS EN BOIS

Substances

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Préférer les éléments en bois exempts de formaldéhyde
Si ce n'est pas possible, préférer les meubles dont les émissions de formaldéhyde ne dépassent pas 0,05 ppm après 28 jours → Der Blaue Engel RAL-UZ 38
Sinon, exiger au minimum que la concentration en formaldéhyde des matériaux à base de bois ne dépasse pas 0,1 ppm à l'état brut (avant l'usinage ou le traitement par des revêtements) → Nordic Ecolabel: Furniture and fitments → Classe E1 selon la norme EN 717-1 → Der Blaue Engel RAL-UZ 38

Éviter les panneaux à base de bois (particules, contreplaqué, etc.) qui contiennent plus de 0,5 g/kg de substances chimiques portant le pictogramme  ou  (il faut demander au fabricant si des substances chimiques avec ce pictogramme ont été utilisées pour le traitement du bois, car elles ne sont pas indiquées sur les panneaux à base de bois)
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Caractéristiques des éléments en bois

- Préférer** les éléments en bois recyclé
→ FSC Recycled
- Sinon, préférer** le bois massif, issu de forêts gérées durablement
→ FSC 100 %
- Exclure** l'utilisation de bois tropical ou boréal non certifié
→ Der Blaue Engel RAL-UZ 38
- Exiger** des essences courantes d'Europe centrale (épicéa, chêne, hêtre, noyer, mélèze, arolle, bouleau, pin sylvestre, orme, peuplier, sapin blanc, frêne, érable, cerisier, etc.)
- Exiger** que le bois provenant des zones tempérées (et le bois boréal ou tropical s'il n'est vraiment pas possible de l'éviter pour des raisons techniques) soit issu de forêts gérées durablement
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
→ FSC 100 %
- Demander** des panneaux à base de bois fabriqués à partir de bois de basse qualité (chutes issues d'éclaircissements, résidus industriels) et non traités avec des produits de protection

ÉLÉMENTS EN MÉTAL

Caractéristiques des éléments en métal Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

- Éviter** autant que possible les pièces de mobilier en aluminium
- Préférer** le mobilier dont les parties métalliques peuvent être séparées facilement, sans outils spéciaux
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment
- Si l'on doit utiliser de l'aluminium, **s'assurer** qu'il provient d'une filière de recyclage à hauteur d'au moins 50%
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment
- Exiger** qu'au moins 20% du métal présent dans le mobilier soit du métal recyclé (pour les métaux autres que l'aluminium)
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment

ÉLÉMENTS EN MATIÈRES SYNTHÉTIQUES

Substances Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

- Éviter** les pièces contenant du bisphénol A
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment
- Éviter** les pièces en plastiques contenant des phtalates
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
→ Label écologique de l'UE: Peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur

Caractéristiques des éléments en matières synthétiques

- Éviter** autant que possible les meubles ou parties de meubles en PVC. Cette matière ne devrait être utilisée que pour certains petits éléments amenés à présenter des caractéristiques particulières (par exemple des baguettes pour les meubles en bois aggloméré) ou fréquemment exposés aux rayons UV (meubles extérieurs en plastique)
- Préférer** les meubles dont les parties en matières synthétiques sont facilement recyclables
→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Si les pièces en matière synthétique représentent 10% du poids du meuble, **s'assurer** qu'au moins 50% des matériaux synthétiques sont recyclés

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Éviter les fronts et tiroirs conçus en matière synthétique (souvent trop fragile)

ÉLÉMENTS EN VERRE

Substances

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les parties en verre contenant du **plomb** ou du verre de cristal (qui contient aussi du **plomb**)

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Caractéristiques des éléments en verre

Exiger que les parties en verre puissent être facilement remplacées en cas de dégâts

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

ÉLÉMENTS EN TEXTILES OU EN CUIR ET REMBOURRAGE

Substances

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Préférer les textiles et cuirs respectant les critères du label Öko-Tex Standard 100 ou équivalent (voir la fiche

 C5-Vêtements)

→ Öko-tex 100

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 148

Éviter les mousses contenant plus de 1 mg/kg de **chlorophénol** ou de **butadiène**, ou plus de 1 µg/kg de N-nitrosamine ou de **sulfure de carbone**

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117

Éviter les mousses de **polyuréthane** contenant des composés organiques d'**étain**

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117

Préférer les cuirs pour lesquels la consommation d'eau lors de la fabrication ne dépasse pas 25 m³/tonne

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 148

→ Nordic Ecolabel: Textiles, hides/skins and leather

Préférer les cuirs fabriqués sans substances organiques halogénées

→ Nordic Ecolabel: Textiles, hides/skins and leather

Éviter les cuirs traités avec des nanoparticules

→ Nordic Ecolabel: Textiles, hides/skins and leather

REVÊTEMENTS ET TRAITEMENTS DE SURFACE

Substances

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exiger que le **formaldéhyde** contenu dans les traitements de surface du bois n'excède pas 0,1 ppm

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 38

→ Label écologique de l'UE: Peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur

Exclure tout revêtement contenant du **plomb**, de l'**étain**, du **chrome hexavalent**, du **nickel**, de l'**arsenic**, de l'**antimoine**

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Exclure tout mobilier dont le revêtement contient plus de 35 g/m² de **solvant organique**

→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments

Pour les surfaces en plastique, **s'assurer** que les traitements de surface ne portent pas le pictogramme



(il faut demander au fabricant si des substances chimiques avec ce pictogramme ont été utilisées pour le traitement de surface, car elles ne sont pas indiquées sur les surfaces en plastique)

Pour les systèmes à revêtement liquide, **préférer** ceux dont le taux de **composés organiques volatils** ne dépasse pas 420 g/l pour les meubles et 250 g/l pour les panneaux de bois

→ Der Blaue Engel RAL-UZ 38, 117

Choisir des revêtements très résistants et qui puissent s'entretenir facilement avec des produits présentant un faible impact environnemental (produits d'entretien pauvres en **solvants**)

Préférer les revêtements par poudre d'éléments en métal

Éviter les **verniss** à base de **polyuréthane** ou contenant des **solvants**, des **fongicides** ou des **insecticides**, de même que les **verniss** durcissant à l'acide

COLLES

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Préférer les **colles** à fusion (thermocollage) ou à dispersion (**colles au polyacétate de vinyle**), sans **solvants** organiques ni **fongicides**, ou les colles animales ou à base de caséine

Éviter toutes les **colles** contenant du **formaldéhyde**, du **polyuréthane** ou de l'**isocyanate** et du cyclohexane (pour cette substance, voir annexe 2.3 ORRChim)

ERGONOMIE

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Préférer les meubles s'adaptant facilement à la morphologie des utilisateurs

DURÉE DE VIE

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Préférer les meubles accompagnés d'une clause garantissant que le fournisseur disposera de pièces de rechange pendant la période la plus longue possible (au moins 10 ou 15 ans). Les pièces doivent être disponibles rapidement

Préférer le mobilier comportant un minimum de composés différents afin de faciliter leur séparation au moment du recyclage

Préférer les couleurs neutres (peu d'influence de la mode) et claires (réduction des besoins en éclairage), mais pas salissantes (éviter le blanc)

RESPECT DE LA LÉGISLATION

Le fournisseur doit pouvoir garantir des articles conformes à la législation suisse, ce qui inclut notamment les critères ci-dessous. Ces critères peuvent être intégrés pour rappel dans la demande d'offres.

TOUS TYPES DE MATÉRIAUX

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les produits contenant des **retardateurs de flammes** à base de **dyphényléthers bromés**

(ORRChim, annexe 1.9)

- Der Blaue Engel RAL-UZ 117, 148, 38
- Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment, Textiles, hides/skins and leather
- Label écologique de l'UE: Mobilier en bois

Exclure les produits contenant des **composés organiques halogénés**

(ORRChim, annexe 1.1)

- Der Blaue Engel RAL-UZ 117, 76, 38, 148
- Nordic Ecolabel: furniture and fitments
- Label écologique de l'UE: Mobilier en bois
- Nordic Ecolabel: Durable wood, Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment

Exclure les produits contenant des **substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction**

(ORRChim, annexe 1.10)

- Der Blaue Engel RAL-UZ 38, 12a, 117, 148
- Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Durable wood, Outdoor furniture and playground equipment, Textiles, hides/skins and leather, Indoor paints and varnishes
- Label écologique de l'UE: Mobilier en bois

Exclure l'utilisation d'éthers de glycol dans les peintures et verniss

(ORRChim annexe 2.3)

ÉLÉMENTS EN BOIS

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les éléments en bois présentant une teneur en certaines substances supérieure aux chiffres suivants (en milligrammes par kg de matière sèche) <small>(ORRChim, annexe 2.17)</small>	arsenic:	25,0 mg/kg
	benzoapyrène:	0,5 mg/kg
	cadmium:	50,0 mg/kg
	mercure:	25 mg/kg
	pentachlorophénol:	5,0 mg/kg
	plomb:	90,0 mg/kg

Exclure les bois traités, pour leur conservation, avec des huiles de goudron
(ORRChim annexe 2.3)

ÉLÉMENTS EN MÉTAL

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les parties métalliques contenant du cadmium, revêtement compris <small>(ORRChim, annexe 2.16)</small>	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments, Outdoor furniture and playground equipment
	→ Label écologique de l'UE: Mobilier en bois

ÉLÉMENTS EN MATIÈRES SYNTHÉTIQUES

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exiger que les matières synthétiques ne dépassent pas une teneur en cadmium de 0,01% masse <small>(ORRChim, annexe 2.9)</small>	→ Label écologique de l'UE: Mobilier en bois
---	--

ÉLÉMENTS EN TEXTILES OU EN CUIR ET REMBOURRAGE

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les mousses de polyuréthane, qui contiennent des substances appauvrissant la couche d'ozone, des substances stables dans l'air, de l'aniline ou des alkyles phénols <small>(ORRChim, annexes 1.4 et 1.5, 2.9)</small>	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117
Exclure les pièces de mobilier dont le revêtement de surface contient plus de 1% masse de paraffines chlorées <small>(ORRChim, annexe 1.2)</small>	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117
	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
Exclure les textiles et cuirs contenant de l'amiante et/ou du mercure <small>(ORRChim, annexe 1.6 et 1.7)</small>	→ Öko-tex 100

REVÊTEMENTS ET TRAITEMENTS DE SURFACE

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure tout mobilier dont la peinture ou le vernis contient plus de 0,01% masse de cadmium et plus de 0,01% masse de plomb et de mercure <small>(ORRChim, annexe 2.8)</small>	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 117, 38
Pour les surfaces métalliques et en bois, exclure les traitements de surface contenant des composés organiques halogénés ainsi que des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction <small>(ORRChim, annexes 1.1 et 1.10)</small>	→ Nordic Ecolabel: Furniture and fitments
	→ Der Blaue Engel RAL-UZ 38

ERGONOMIE

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Exclure les meubles présentant des dangers pour les utilisateurs (arêtes saillantes, angles dangereux, risques de coupures ou de chutes, etc.) <small>Ordonnance 3, relative à la LTr</small>

Pour une vision plus précise et exhaustive du cadre légal, se référer à la législation en vigueur.

PRINCIPAUX LABELS ET STANDARDS

INDIQUÉS EN EXEMPLES DANS LES RECOMMANDATIONS



Label Der Blaue Engel

- RAL-UZ 38 Low-Emission Wood Products and Wood-Base Products (version avril 2011)
- RAL-UZ 117 Low-Emission Upholstered Furniture (version septembre 2009)
- RAL-UZ 12a Low-Emission and Low-Pollutant Paints and Varnishes (version mai 2012)
- RAL-UZ 76 Low-emission Composite Wood Panels (version avril 2011)
- RAL-UZ 148: Low-Emission Upholstery Leathers (version janvier 2010)



Ces labels prennent en compte plusieurs étapes du cycle de vie du produit, principalement la production et l'utilisation; ils incluent également, pour certains, l'élimination.



Label Nordic Ecolabel

- Durable wood (version septembre 2013)
- Furniture and fitments (version mai 2014)
- Indoor paints and varnishes (version mars 2014)
- Outdoor furniture and playground equipment (version septembre 2014)
- Textiles, hides/skins and leather (version avril 2013)



Ces labels prennent en compte plusieurs étapes du cycle de vie du produit, principalement la production et l'utilisation; ils incluent également, pour certains, l'élimination et les emballages.



Label écologique de l'Union Européenne (UE)

- Peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur (version mai 2014)
- Mobilier en bois (version novembre 2009)



Ces labels prennent en compte principalement la composition des produits.



Label FSC (Forest Stewardship Council)

- FSC Recycled (version février 2012)

Ce label garantit du papier ou du bois 100% recyclé.

- FSC 100 % (version février 2012)

Ce label garantit du papier ou du bois dont les fibres proviennent uniquement de forêts gérées durablement.



- FSC Mix (version février 2012)

Ce label garantit du papier ou du bois composé d'un mélange de fibres provenant de forêts gérées durablement (au moins 50% pour les produits à base de copeaux ou de fibres et au moins 70% pour les produits en bois massif) et de fibres provenant de sources contrôlées mais non certifiées. Le FSC Mix peut également contenir une partie de fibres recyclées.



Les sites Internet des labels présentent leur descriptif complet, ainsi qu'un catalogue des produits labellisés. Cela permet de vérifier le nombre d'articles de ce type sur le marché.

AUTRES LABELS ET STANDARDS



Label Das Österreichische Umweltzeichen

- UZ01 Vernis (Lacke, Lasuren une Holz-versiegelungslacke)
- UZ06 Mobilier à partir de bois (Möbel)
- UZ54 Meubles rembourrés (Emissionsarme Polstermöbel)
- UZ34 Chaises de bureau (Büroarbeitsstühle)



Ces labels fixent différents critères, dont du bois issu de forêts gérées durablement, l'utilisation limitée ou interdite de substances nocives et la disponibilité des pièces de rechange.



Label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)

- PEFC certified



Ce label est issu d'une initiative des propriétaires forestiers privés et de l'industrie du bois. Il garantit qu'au moins 70% du bois provient de forêts gérées durablement.



Déclaration Certificat d'origine bois suisse

- Certificat d'origine bois suisse



Bois issu de forêts suisses, transformé en Suisse ou au Lichtenstein, avec maximum 20% de provenance étrangère avec un label durable.



Cradle to Cradle Certified™

- Cradle to Cradle Certified™ basique
- Cradle to Cradle Certified™ argent
- Cradle to Cradle Certified™ or
- Cradle to Cradle Certified™ platine



Ce label ne comporte qu'un seul cahier des charges pour tous les produits pouvant être certifiés (produits de nettoyage, meubles, papiers, etc.). Les produits doivent pouvoir être revalorisés à au moins 50%. Les autres critères concernent la santé humaine et l'environnement.

Ces autres labels et standards n'ont pas été indiqués en exemples dans les recommandations pour les raisons suivantes:

- Das Österreichische Umweltzeichen et Cradle to Cradle Certified™: ces labels ne sont pas très courants sur les produits vendus en Suisse
- Déclaration Certificat d'origine bois Suisse: ce certificat garantit principalement l'origine
- PEFC Certified: ce label ne garantit que 70% de bois de forêt gérées durablement. Il est moins exigeant que le label FSC 100%.



= critères environnementaux



= critères sociaux



= critères santé



= critères provenance

Pour en savoir plus, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)